



Arrêté Préfectoral port du masque obligatoire

publié le 15/09/2020

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2020 n°2020-SIDPC-191 qui rend obligatoire le port du masque aux abords des établissements d'enseignement dans l'ensemble du département de la Vienne.

Dans l'intérêt de tous, je vous remercie de respecter ces gestes barrières très scrupuleusement.

Document joint

 [arrete_prefet_de_la_vienne](#) (PDF de 140 ko)



**Académie
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**